De nouveaux débouchés pour les étudiants en sciences humaines avec l'élargissement de la banque littéraire pour les khâgneux

La réforme des classes préparatoires littéraires aux grandes écoles lancée en mai 2007 a instauré une 1^{ère} année commune, à l'issue de laquelle les étudiants choisissent d'intégrer une khâgne préparant au concours de l'ENS Ulm ou de l'ENS Lyon. Les écrits des ENS sont composés de 4 épreuves communes (lettres, philosophie, histoire, 1^{ère} langue vivante) et de 2 épreuves spécifiques.

L'élargissement de la Banque d'Epreuves Littéraire (BEL), effectif dès 2011, permettra d'ouvrir un accès direct aux écoles de commerce et de management, de sciences politiques, de communication, de journalisme ou de traduction à l'issue de la khâgne. Ce nouveau dispositif donnera ainsi la possibilité aux étudiants de passer plusieurs concours et de multiplier leurs chances de réussite en poursuivant des projets professionnels aussi variés que la recherche ou le management. Il permettra par ailleurs :

- de consolider le maillage territorial des CPGE dans le contexte de quasi-monopole exercé par quelques établissements sur la réussite au concours des ENS (2 lycées sur 35 fournissent à eux seuls 68% des admis à l'ENS Ulm);
- de renforcer leur attractivité en passant d'une logique de sélection marquée par un échec massif au concours (seuls 4,5% des inscrits intègrent une ENS) à une logique de classement permettant de sécuriser les parcours ;
- de revaloriser, de façon plus générale, les études littéraires (en cohérence avec la rénovation en cours de la série L), en affichant clairement la variété de leurs débouchés professionnels.

La Banque d'épreuves littéraire sera désormais ouverte aux écoles de commerce et de management via les concours BCE et ECRICOME, ainsi qu'aux établissements suivants: IEP de province, Institut de management et de communication interculturels (ISIT), École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT), Institut supérieur du management public et politique (ISMaPP), École des Chartes et Centre d'études littéraires et scientifiques appliquées (CELSA). Le dispositif sera étendu par la suite à d'autres écoles ou formations universitaires: écoles de journalisme, d'art, masters...





N° et date de parution : 3195 - 18/09/2010

Page : 10 Diffusion: 188838

Périodicité : Quotidien aujourdhui_3195_10_21.pdf Site Web: http://www.aujourdhui-en-france.fr

Taille: 100 % 220 cm2

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Nouveaux débouchés pour les littéraires

our les étudiants en lettres, l'horizon s'éclaircit enfin. Sur la base d'un accord signé hier par la ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse, les khâgneux, élèves en 2e année des prépas littéraires, pourront bientôt viser quarante et une écoles au lieu de... deux ! Jusqu'à présent en effet, ces brillants sujets ne pouvaient se présenter qu'aux seuls concours des deux Ecoles normales supérieures de Lyon et de Paris. Avec foutes les chances de se « planter », tant la sélection aux ENS s'avère impitoyable (4 500 candidats... 200 admis!)

4 500 élèves concernés

Au printemps prochain, ce redoutable concours s'ouvrira donc à seize écoles de l'enseignement supérieur, puis à quarante et une à partir de 2012. En clair, les épreuves d'admission à Normale sup permettront également de postuler — selon ses notes et son souhait — à de nombreuses écoles de commerce, ainsi qu'à plusieurs instituts d'études politiques de province, dont Aix, Lille, Lyon, Rennes et Toulouse. D'autres établissements (écoles de journalisme, masters sélectifs à l'université...) devraient également à tenne entrer dans la danse.

Pour les 4 500 élèves concernés, cela



LYCÉE HENRI-IV (PARIS, V.). L'an prochain, les élèves des prépas littéraires pourront se présenter à des conçours autrefois réservés à d'autres filières.

veut dire moins d'angoisse du lendemain. Jusqu'à présent, la foule de recalés aux deux ENS devait à la hâte tenter d'autres concours ou se dépêcher de postuler en 3e année de licence à la fac. D'ici deux ans, leur vie sera facilitée puisqu'ils quadrupleront leurs chances d'être admis dans une grande école : 800 à 1 000 places leur seront dévolues, contre les 200 actuelles. Pour le gouvernement, c'est là l'occasion de revaloriser la filière littéraire (notamment le bac L, moribond) en offrant des débouchés à la fois plus vastes et variés à ces étudiants.

De fait, on verra à l'avenir plus de lettrés devenir des apprentis en marketing. Selon Amaud Langlois, patron de Rouen Business School, c'est ce que demandent justement les entreprises, en quête de nouveaux profils moins formatés. « Il n'y a qu'en France qu'on pense encore que les littéraires n'ont pas leur place dans les cercles de direction des entreprises. La complexité du monde les oblige à investir dans des collaborateurs qui auront la culture et la finesse d'analyse pour décoder les choses. »

CHARLES DE SAINT SAUVEUR

LA MORT PROGRAMMÉE DES UNIVERSITÉS DE

LETTRES ET DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES.

De nombreux articles de presse ont célébré une innovation souhaitée par la Ministre de l'Enseignement supérieur, et soutenue par des directeurs d'Ecoles Normales Supérieures et d'Instituts d'études politiques de province. L'idée principale qui est derrière ce projet de réforme est le constat du gaspillage que représentent les classes préparatoires au concours des ENS, les hypokhâgnes et les khâgnes, classes ouvertes en grand nombre dans de nombreux lycées, pour accueillir les « meilleurs » élèves littéraires de l'enseignement secondaire. Mais si l'on a multiplié ces classes (coûteuses, l'Etat dépense environ une moitié d'argent en plus pour un élève de Khâgne que pour un étudiant d'université) dont pour 90 % d'entre elles aucun élève ne réussit jamais aux concours, on n'a pas changé le caractère extrêmement élitiste et malthusien de ces concours : 220 places annuelles pour 4500 candidats éventuels. Le discours officiel du ministère est que les candidats non admis dans ces établissements de prestige devenaient de malheureux « recalés », exclus de tout avenir universitaire et social. Pour leur donner plus de chances, la Ministre invente l'idée de permettre à ces élèves de se présenter à de nombreux autres concours, non pas d'écoles de formation d'enseignants ou de chercheurs comme les ENS, mais des écoles de commerce ou des IEP, qui multiplieraient par quatre le nombre de postes offerts et diminueraient donc le nombre de recalés.

La réalité est cependant assez différente. Depuis de nombreuses décennies, et avant même l'explosion du nombre de ces classes préparatoires aux grande écoles littéraires, les élèves recalés étaient en général admis en année de licence à l'Université avec des équivalences de diplômes : les Universités (ou les UFR) de Lettres et Sciences Humaines retrouvaient ainsi au niveau de la licence et du master tous ces ex brillants élèves du secondaire, qui s'intégraient parfaitement aux cursus universitaires, et qui constituaient une large part des meilleurs étudiants, soit pour la préparation des concours d'enseignement, soit pour la recherche. Diriger la melior pars comme l'on disait autrefois de ces élèves des classes préparatoires vers les écoles de commerce et de marketing est une véritable condamnation à mort des filières littéraires, et non pas leur sauvetage. Priver l'enseignement, les écoles doctorales, la recherche de ce vivier des élèves formés (dans l'ensemble plutôt bien, et souvent de manière plus stricte que lors des premières années du cycle universitaire) dans les classes préparatoires, c'est une nouvelle attaque, et cette fois presque mortelle, contre l'enseignement supérieur public. Comment les Présidents des Universités de Lettres et de Sciences Sociales, qui ont accepté ou souhaité la loi LRU et son principe d'autonomie des Universités, peuvent-ils accepter ce démantèlement, sur lequel ils n'ont été ni consultés, ni entendus ?

Maurice GARDEN
Professeur honoraire des Universités
Ancien responsable de la recherche
Universitaire en Lettres et Sciences Humaines au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche Ancien vice-chancelier des Universités de Paris

17 rue de l'Annonciation, 75 016, Paris

La création de CPGE en partenariat avec les universités, une nouvelle étape dans la réforme de l'enseignement supérieur

On compte 47 ouvertures de CPGE (dont 7 CPGE littéraires) à la rentrée 2010. Au total, il existe 2152 classes de CPGE (1ère et 2ème année) réparties dans 409 lycées. Le nombre d'élèves attendus à la rentrée est en légère augmentation : 40 172 candidats admis au 30 août 2010.

Décloisonner les formations pour meilleure fluidité des parcours

La création de classes préparatoires aux grandes écoles en partenariat avec une université a pour objectif de décloisonner les formations de niveau Licence afin de permettre une plus grande fluidité des parcours. Elle complète utilement la création de cycles préparatoires en licence, encore peu nombreux, tout en évitant la concurrence entre les deux systèmes.

Un dispositif original au service des étudiants et des relations lycée-université

Ces nouvelles classes répondent aux normes en vigueur en CPGE en matière de programmes, de méthodes et de taux d'encadrement. Les élèves sont inscrits dans les deux établissements et acquittent uniquement les droits de bibliothèque ; ils se voient délivrer une carte d'étudiant et ont accès aux équipements et aux services de l'université, où se déroulent environ un tiers des cours. L'équipe pédagogique est composée d'enseignants du lycée et de l'université, dont certains assurent un service partagé. Ce dispositif :

- permet aux élèves de bénéficier des aspects positifs des deux systèmes de formation : fort encadrement au lycée ; apprentissage de l'autonomie, initiation à la recherche, accès aux laboratoires et à la bibliothèque de l'université ; il dédramatise l'éventualité d'un échec au concours et facilite la poursuite d'études en master, sécurisant ainsi les parcours et favorisant l'ouverture sociale des CPGE dans une logique de « double ascension » ;
- renforce la relation lycée-université: rencontres régulières entre les équipes, élaboration commune des enseignements, échange de pratiques professionnelles, participation des enseignants de l'université aux commissions d'admission en CPGE; les professeurs du lycée sont valorisés par le contact avec leurs collègues du supérieur, qui apprécient en retour d'exercer devant un public fortement motivé; le développement d'une culture partagée favorise enfin l'orientation active et les Cordées de la réussite, auxquelles participent activement ces nouvelles CPGE.

Un rapprochement dans le respect des spécificités de chaque formation

Ce rapprochement lycée-université met fin à l'opposition traditionnelle entre filières sélectives et non-sélectives, fait apparaître leur complémentarité et contribue à leur enrichissement: CPGE et Grandes écoles plus ouvertes sur leur environnement et la recherche, encadrement renforcé et préparation à l'insertion professionnelle à l'université. Ce rapprochement s'inscrit ainsi dans le droit fil des réformes engagées depuis 2007: mise en œuvre du plan « Réussite en licence » et réforme des CPGE littéraires destinée à favoriser leur ouverture sociale.

pour Direct Matin

Parcours. Les classes préparatoires aux grande. les instituts d'études politiques (IEP) représe,... formations d'excellence. Les universités n'arrivent p à leur niveau. Pourtant, les choses commencent à bc

Les filières d'excellence de l'université

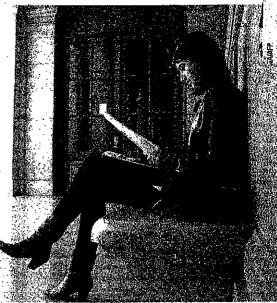
En donnant une plus grande autonomie aux universités, le gouvernement les pousse à définir leurs priorités stratégiques, tant en matière de recherche que de formation. Dans ce nouveau cadre, un certain nombre d'entre elles se sont lancées sans retenue dans la bagarre avec les classes prépa ou les IEP pour recruter les meilleurs bacheliers. Alors qu'elles offrent des licences classiques à l'ensemble des étudiants et des dispositifs de réussite aux plus fragiles, elles ont également mis en place une série de «super-licences» pour les étudiants les plus prométteurs. «Tout comme nous devons différencier le rôle des universités en les spécialisant, nous devons offrir à un public étudiant hétérogène des parcours qui conviennent à chacun», estime Louis Vogel, le président de l'université Paris-II-Panthéon-Assas.

Des universités, comme Paris-Quest-Nanterre ou Paris-I-Panthéon-Sorbonne, offrent déjà des doubles licences (deux licences disciplinaires préparées en trois ans) ou des bilicences (une licence préparée en trois ans avec deux disciplines) avec toutes les combinaisons imaginables: droit-langues, philosophielettres, droit-histoire de l'art, sciences-sciences politiques, etc. Selon le ministère de l'Enseignement supérieur, le phénomène est en plein développement. Plus d'une dizaine d'universités offrent des doubles licences habilitées...«Ces formations permet-

tent de sélectionner sur le niveau de langues ou sur une mention obtenue au baccalauréat», explique un universitaire. En effet, si l'inscription dans une licence est buverte à tous, celle dans deux licences simultanément ou dans une billcence, relève d'un système dérogatoire. La sélection peut donc être mise en place, «Ces

doubles diplômes peuvent également lutter contre la balkanisation de certaines disciplines, dont les sciences sociales. Une bilicence économie-sociologie peut ainsi être beaucoup plus riche qu'une simple licence, ces deux disciplines se nourrissant mutuellement».





Au lieu de doubles licences, certaines universités ont préféré opter pour des licences renforcées. L'université de Nancy-l-Henri-Poincaré, qui a fait ce choix,

ouvre cette année une licence de mathématiques, considérée comme une «classe préparatoire maths-physique» interne. «Sur 140 étudiants inscrits, nous avons sélectionné douze volontaires qui bénéficieront de 50 % d'heures en plus en première année, soit 31 heures de cours, au lieu de 21 heures, explique Didier Schmitt, le di-

recteur des études de L1. L'objectif est de préparer aux concours d'écoles d'Ingénieurs mais aussi d'en donner plus aux très bons étudiants.»

Plus originale, l'université Toulouse-l a décidé de transformer sa faculté de sciences économiques en véritable «école d'économie». Les deux premières

années, ouvertes à tous, sont transformées en classe préparatoire. Ensuite, les étudiants pourront candidater aux licences sélectives de l'école ou à celles. non sélectives, des autres facultés de l'université. Quant aux facultés de droit, elles se sont engouffrées depuis 2008 dans la voie des «collèges de droit», une licence renforcée en droit réservée à une petite élite, «Nous proposons aux très bons étudiants des cours supplémentaires de culture jur dique, explique Bernard Beignier, doyen de la faculté de droit de Toulouse-I. En parallèle, nous avons notre plan pour les étudiants en difficulté.»

«Les universités devraient concentrer leurs effort pour faire baisser l'échec en licence. Notamment en augmentant les horaires de tous les étudiants, et non d'une seule petite partie !», lui rétorque le prêsident de l'Unef, Jean-Baptiste Prévost, Excellence pour tous ou quelques-uns, le débat reste entier.

Philippe Jacqué

«Nous devons offrir

à un public hétérogène

des parcours qui

conviennent à chacun»

Louis Vogel,

président de Paris-II

CET APRÈS-MIDI CE TITOTICE ENQUÊTE SUR LES ROHINGYAS, ENTRE BANGLADESH ET BIRMANIE

À Assas, des cursus adaptés au niveau de chacun

C'était en 2008, juste après avoir passé les concours d'entrée aux instituts d'études politiques (IEP), Marthe Corpet, mention très bien au bac, découvre le nouveau collège de droit de l'université Panthéon-Assas. Une licence de droit classique renforcée de plusieurs heures de séminaires en droit comparé,

en gestion ou en philosophie du droit.
Sélectionnée sur ses résultats au baccalauréat,
Marthe Corpet évolue désormais dans «une promotion de têtes de classe». Ici, tout est fait pour se sentir comme dans une grande école : week-end d'intégration, cours en petits comités, diplôme du
collège en plus de la licence... De quoi attirer les
candidats qui hésitent entre Sciences-Po et une
classe préparatoire aux grandes écoles.

«Chaque année, nous recevons 2 600 étudiants en première année... Si on met tout le monde dans le même circuit, on court à la catastrophe», explique Louis Vogel, le président de l'université.

A côté du collège de droit, Assas a créé deux parcours de première année de licence (L1), Le parcours classique ouvert à la majorité des étudiants et un parcours de réussite offert à 120 étudiants volontaires. Cette «L1 de réussite» est allégée de trois matières de droit et renforcée de cours d'expression écrite et orale, de culture générale et d'un tutorat. «Et cela n'est pas une filière ghetto, comme certains



L'université Panthéon-Assas a créé un parcours de réussite ouvert à 120 élèves sur les 2 600 de première année.

l'ont cru, car à la fin, si les étudiants valident leur année, ils reprennent en deuxième année de licence classique », reprend le président d'université. D'ailleurs, 20 % de ces étudiants réussissent mieux — à profil similaire — que ceux du parcours classique de L1. «L'intérêt de ce système, c'est que rien n'est figé», décrypte Denis Baranger, professeur de droit public

au collège de droit. «Mon rêve serait qu'un étudiant ayant commencé dans le parcours de réussite puisse finir lauréat du collège de droit l», assure Louis Vogel. Quant à Marthe Corpet, son rêve serait que tous les étudiants d'Assas puissent bénéficier du collège de droit. •

Ph I

